

CONFERENCE SUR LE DROIT DE LA MER
SEPTIEME SESSION, GENEVE,
28 MARS - 19 MAI 1978

Evaluation de la délégation du Canada

La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a marqué un point tournant dans les négociations visant à élaborer une nouvelle charte des océans. Les travaux ont été productifs au point que les craintes antérieures que la Conférence puisse achopper sur les questions de l'exploitation minière des fonds marins et des droits des Etats sans littoral et géographiquement désavantagés ont fait place à un optimisme prudent: le succès est maintenant à la portée de la Conférence, à la condition que l'élan imprimé au cours de la septième session se maintienne lors de la reprise de la session le 21 août pour quatre autres semaines.

Malgré la controverse du début sur la question de la présidence, les délégations ont résolu ce différend pour s'attaquer aux véritables questions, celles de l'exploitation minière des grands fonds, des droits des Etats sans littoral et géographiquement désavantagés, du règlement des différends, de la définition du rebord externe de la marge continentale et de la délimitation des frontières maritimes. Elles ont aussi discuté à fond de questions moins controversées, comme celles qui se rapportent à la protection du milieu marin.

Sur la question des fonds marins, l'événement le plus important de la septième session a été, du point de vue canadien, la conclusion d'un accord ad referendum entre les délégations canadienne et américaine sur une formule de plafonnement de la production minière, résultat de négociations longues et intensives dans les coulisses de la Conférence. Incluse dans le projet de texte final de la session, cette formule prévoit une croissance ordonnée de l'exploitation minière des fonds marins, étendue sur une période de 20 ans à partir du début de la production commerciale; de l'avis de la délégation canadienne, elle donne des garanties satisfaisantes contre la perturbation des marchés des minéraux terrestres et fixe à la production de nickel un tonnage-plafond assez élevé pour répondre aux besoins de tous les exploitants éventuels. Dans les domaines autres que ceux des ressources, les négociations ont été extrêmement productives; les compromis proposés au sujet des transferts de technologie et de la conférence de